

PLAN DE COURS

LA RESPONSABILITE CIVILE : LE DELIT ET LE QUASI-DELIT

Auteur : Philippe Delebecque, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne



LEÇON 1. INTRODUCTION

Introduction

Section 1. Fondement de la responsabilité

§1. Droit romain

§2. La responsabilité au temps du Code Napoléon

§3. Évolution au cours du XIX^{ème} siècle

§4. L'effacement de la notion de responsabilité

A. La responsabilité n'est plus la condition nécessaire de la prise en charge d'un risque par la collectivité

B. La responsabilité, lorsqu'elle est maintenue, remplit de nouvelles fonctions

Section 2. Rapports entre la responsabilité civile délictuelle et les autres ordres de responsabilité

§1. Les rapports entre la responsabilité civile et la responsabilité administrative

§2. Les rapports entre la responsabilité civile et la responsabilité pénale

A. Unité de la faute pénale et de la faute civile

B. Option de la victime

C. Supériorité de l'ordre pénal

§3. Les rapports entre la responsabilité civile délictuelle et la responsabilité civile contractuelle

A. Intérêts attachés à la distinction

B. Le problème du cumul des deux ordres de responsabilité

1. Problème

2. Solutions

3. Conséquences

4. Atténuations

Conclusion



Responsabilité civile : délit et quasi-délit – Philippe Delebecque, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Propriété de l'UNJF – cours destiné à l'usage privé des étudiants dans le cadre de leurs études et à l'usage personnel et/ou professionnel du personnel de l'établissement membre. Toute commercialisation des cours est interdite.

LEÇON 2. LA RESPONSABILITE DU FAIT PERSONNEL ET LA FAUTE

Section 1. La faute

§1. La notion de faute

A. Devoirs extracontractuels édictés par des normes

1. Théorie classique : le refus de l'abus de droit
2. Théorie de l'abus de droit
3. Systématisation de l'abus de droit
4. Définitions de l'abus de droit

B. Devoirs extra-contractuels non édictés par des textes

Section 2. La question des excuses

§1. Notion et utilité des excuses

A. Excuses extérieures à la personne

B. Excuses propres à l'auteur du dommage

§2. Catégories de fautes

A. Distinction en fonction du mode de réalisation : fautes par commission et par omission

B. Distinction en fonction de la gravité

1. Faute intentionnelle (le délit)
2. Faute caractérisée : notion récente de faute caractérisée
3. Faute non intentionnelle (le quasi-délit) : notion et variété du quasi-délit

LEÇON 3. LE DOMMAGE

Section 1. Nécessité d'un préjudice. La victime doit prouver l'existence d'un préjudice. Ce principe est contenu dans l'article 1240

Section 2. Conditions du préjudice. Le préjudice doit être direct, licite, présent et certain

§1. Préjudice direct

§2. Préjudice licite

§3. Préjudice présent

§4. Préjudice certain : dommage certain et dommage éventuel

A. Le préjudice d'anxiété

B. La perte de chance

C. Le devoir d'information du médecin

Section 3. Diversité des dommages : variété des dommages

§1. Dommage matériel

§2. Dommage moral

A. Principe de la réparation

B. Variété du dommage moral

§3. Dommage corporel

A. Atteinte non mortelle

B. Atteinte mortelle



LEÇON 4. LE LIEN DE CAUSALITE

Section 1. Définition : lier un préjudice au fait

§1. Théorie de l'équivalence des conditions (Von Buri - 1855)

§2. Théorie de la causalité adéquate (Von Kries ou Rümelin - 1886)

Section 2. Portée : problématique de la divisibilité

§1. Principe. Il résulte de la jurisprudence que la causalité ne se divise pas. Trois applications peuvent être dégagées

A. Pluralité de fautes

B. Faute commise en groupe

C. Faute ou force majeure (de la causalité partielle à la causalité totale)

§2. Atténuations

A. Faute de la victime

B. Opposabilité ou inopposabilité de la faute

1. Thèse de l'inopposabilité de la faute de la victime aux héritiers

2. Thèse de l'opposabilité de la faute de la victime

C. Prédispositions de la victime

1. Le lien de causalité

2. La prédisposition de la victime

LEÇON 5. LA RESPONSABILITE DU FAIT D'AUTRUI

Section 1. Notions

Section 2. Le transfert de responsabilité

Section 3. Deux principales interrogations doivent être traitées à la lumière de l'article 1242 du Code civil

LEÇON 6. LA RESPONSABILITE DES PERES ET MERES POUR LE FAIT DE LEURS ENFANTS MINEURS

Section 1. Les conditions d'application

§1. La personne responsable

§2. La responsabilité du parent est une responsabilité es qualité

Section 2. L'enfant auteur

§1. La condition de résidence

§2. Le fait dommageable

Section 3. Portée de la présomption

§1. La condition de résidence

§2. Nécessité de la faute de l'enfant ?

§3. Une présomption irréfragable ?



LEÇON 7. LA REponsABILITE DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT POUR LE FAIT DE LEURS ELEVES

Section 1. Les accidents scolaires survenus dans l'enseignement privé

Section 2. La responsabilité des membres de l'enseignement public

§1. La nécessité d'une faute

§2. La variété des fautes

LEÇON 8. LA RESPONSABILITE DES COMMETTANTS POUR LE FAIT DE LEURS PREPOSES

Section 1. La responsabilité contractuelle des commettants pour le fait du préposé

Section 2. La responsabilité délictuelle des commettants pour le fait du préposé

§1. Les conditions d'application de la responsabilité des commettants

A. Le lien de préposition

1. Critère

2. Applications

B. Le fait dommageable

1. Le fait dommageable doit engager la responsabilité du préposé

2. Le fait dommageable doit avoir été accompli dans l'exercice des fonctions

§2. Portée de la responsabilité

A. Le recours de la victime contre le commettant

B. Le recours de la victime contre le préposé

§3. Le recours du commettant contre le préposé

LEÇON 9. LA RESPONSABILITE DU FAIT DES CHOSES

Section 1. La responsabilité du fait des choses inanimées

§1. Construction jurisprudentielle

§2. Intervention législative

Section 2. Conditions d'application de l'article 1242, alinéa 1^{er}

§1. Le dommage

§2. Le fait d'une chose

§3. La garde de la chose

Section 3. Causes d'exonération



LEÇON 10. LA RESPONSABILITE DU FAIT DES BATIMENTS OU DU FAIT DES ANIMAUX

Section 1. La responsabilité du fait des bâtiments

§1. Domaine de l'article 1242

- A. Responsabilité*
- B. Le bâtiment*
- C. La ruine*
- D. Le défaut d'entretien ou le vice de construction*
- E. La responsabilité du fait d'un incendie*

§2. Mise en œuvre de la responsabilité

Section 2. La responsabilité du fait des animaux

§1. Domaine

§2. Mise en œuvre de la responsabilité

- A. Personne responsable*
- B. Transfert de la garde*

§3. Causes d'exonération

LEÇON 11. LA LOI DU 5 JUILLET 1985

Introduction. Droit international et national

Section 1. Domaine de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985

§1. Notion de véhicule terrestre à moteur

§2. Implication du véhicule dans l'accident

§3. Personnes concernées

A. La victime du dommage

1. Victimes ordinaires
2. Victimes transportées en vertu d'un contrat
3. Victimes conducteurs

B. Auteurs du dommage

Section 2. Le contenu de la loi

§1. Différenciation en fonction de la nature du dommage

A. Dommages causés aux biens

B. Dommages causés aux personnes

§2. Différenciation en fonction de la qualité de la victime

A. Règles applicables aux conducteurs victimes

B. Règles applicables aux non-conducteurs

C. Régime spécial des victimes « super-privilégiées »

Section 3. Régime



LEÇON 12. LA RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS DEFECTUEUX

Section 1. Le producteur responsable

Section 2. Défaut

Section 3. Les conditions de la responsabilité

§1. L'exonération

A. Causes ordinaires d'exonération

B. Risque de développement

§2. Les modalités de réparation

A. Réparation intégrale ou limitée

B. Prescription

Section 4. Le dommage

Section 5. Le produit

Section 6. La victime

LEÇON 13. LES ACTEURS DE LA RESPONSABILITE

Section 1. Le demandeur

§1. Cas des personnes physiques

A. Exercice de l'action par la victime

B. Exercice de l'action par les héritiers de la victime

§2. Cas des personnes morales

Section 2. Le défendeur

§1. L'auteur du dommage, ses héritiers et son assureur

A. Action contre les héritiers. L'action en responsabilité se transmet-elle passivement contre les héritiers ?

B. Opposabilité de l'assurance

§2. Pluralité de défendeurs

LEÇON 14. LES CONDITIONS DE L'ACTION EN RESPONSABILITE

Section 1. Conditions de procédure

§1. Détermination du tribunal compétent

§2. Prescription de l'action

A. Durée

B. Point de départ

C. Interruption

§3. Autorité de la chose jugée

A. Autorité de la chose jugée au civil

B. Autorité de la chose jugée au pénal

C. Tempéraments à l'autorité de la chose jugée

D. Conséquences

Section 2. Les règles de fond

§1. Intérêt à agir

§2. Loi applicable

§3. Convention de La Haye

§4. Droit international privé français

§5. Principe de nullité de clauses de non-responsabilité

§6. Effet relatif des conventions



LEÇON 15. LES EFFETS DE L'ACTION EN RESPONSABILITE

Section 1. Étendue de la réparation

§1. Définition de la réparation

A. Principe de réparation intégrale

1. Contenu de la réparation intégrale
2. Conception objective de la réparation intégrale
3. Mise en œuvre de la réparation intégrale
4. Réparation intégrale, gravité de la faute et facultés contributives
5. Analyse économique du droit
6. Modes de réparation
7. Avant-projet de réforme de la responsabilité civile de 2016

B. Une réparation indemnitaire

C. Une réparation in concreto

§2. Moment de la réparation

Section 2. Modes d'évaluation et de réparation

§1. Les préjudices extrapatrimoniaux

A. Le préjudice corporel

B. Les incapacités permanentes partielles (IPP)

§2. Les préjudices d'ordre économique

A. Damnum emergens et lucrum cessans

B. La perte d'une chance

C. Le préjudice écologique

Section 3. Concours d'indemnités

§1. La règle de non-cumul

§2. Règles sommaires sur les recours

Section 4. Recours entre coobligés

§1. Le droit commun

§2. La loi n° 85-677 du 5 juillet 1985

Section 5. Garanties et assurances

